



INFORMATIONS MUNICIPALES

N°97 JUILLET-AOÛT 2023

## EDITO DU MAIRE JHONY BOURGIN

Enfin le deuxième infopl'Us de l'année. « Seulement en juillet », direz-vous ? La vie municipale a été chargée et émaillée de complications sur ce premier semestre ! Voici donc un numéro riche en informations !

Le 4 avril 2023, le Conseil Municipal a voté le budget primitif de l'année et le compte administratif de l'année précédente.

Malgré la conjoncture, le compte administratif s'est clôturé avec un résultat 2022 satisfaisant.

Mais, c'est encore dans une période contrainte et complexe que nous avons élaboré le budget 2023.

Pour les Ussois qui désirent avoir des informations plus détaillées, le compte administratif 2022, et le budget primitif 2023 sont disponibles en ligne, sur le site internet de la commune. Les synthèses budgétaires qui s'y rapportent également (les synthèses budgétaires peuvent être demandées en mairie en version papier).

Cette année encore, les élus n'ont pas souhaité augmenter les taux des taxes locales. L'Etat a déjà augmenté les bases d'imposition de 7,1%.

La hausse du coût de l'énergie et l'inflation galopante vont impacter nos dépenses.

Aussi, nous avons œuvré pour l'amélioration énergétique des bâtiments et des économies de fluides :

- extinction de l'éclairage public entre 22h30 et 5h00.
- étude thermique sur les bâtiments communaux qui sera suivie de travaux en 2023 si les aides sollicitées sont obtenues.

L'environnement est une compétence intercommunale dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), mais la commune agit pour favoriser les économies d'énergie dans une proportion raisonnée et acceptable à notre échelle.

### Savoir vivre... Bonnes manières... encore dans notre vocabulaire ?

Est-ce si démodé de dire que les bonnes manières font partie du savoir-vivre en société ? Ces mots semblent parfois désuets alors qu'ils contribuent uniquement aux relations harmonieuses entre les individus.

Envie de passer la tondeuse à l'heure des repas ? A proscrire si vous souhaitez entretenir de bonnes relations de voisinage !

Pour permettre à chacun d'entre nous de bien profiter de ces belles journées estivales, j'ai souhaité rappeler quelques règles évidentes de savoir bien vivre dans notre commune. Une sorte de petit lexique, en page 9, qui permettra à chacun de penser à autrui et respecter aussi la réglementation !

Ces prescriptions ne sont en rien contraignantes. Elles permettent, si elles sont suivies, une meilleure qualité de vie pour tous.

Et comment ne pas faire mention des vitesses excessives dans le village, le stationnement sur les trottoirs, sur les bandes jaunes, les véhicules en sens interdit (voitures et deux roues), les dégradations du mobilier urbain ou des installations communales, les déchets retrouvés dans les enceintes sportives chaque matin.

Je veux également alerter encore les parents, même si j'ai pu le faire individuellement.

Il est inquiétant de constater que certains mineurs errent très tard dans la nuit dans le village ou squatteют des terrains privés. J'ai constaté, avec tristesse et inquiétude, les déchets laissés sur place, le volume impressionnant de bouteilles d'alcool consommées jonchant le sol, ainsi que des restes de consommations de substances illicites.

J'en appelle à la vigilance des parents.

Au gré des rencontres avec les Ussois, ces sujets interpellent et me sont rapportés très souvent.

Au quotidien, le civisme, le respect des règles, contribuent à rendre notre commune agréable pour tous.

Pour ce faire la recette est fort simple : appliquer des règles de vie collective en ajoutant une dose de bon sens et dans nos comportements.

Solutionner toutes les incivilités ou les problèmes de voisinage serait utopique, mais essayer ensemble de les atténuer, pour que chacun vive dans un cadre agréable et dans le respect des autres est possible.

Cependant tous ces manquements aux règles m'obligent à prendre des arrêtés en conséquence.

C'est le souhait de l'équipe municipale d'y croire et de tout mettre en œuvre, avec les citoyens, afin d'y répondre le mieux possible.

Cela fait plus de 3 ans que vous nous avez fait confiance pour diriger la commune.

Je suis fier aujourd'hui de vous présenter en page 15 et 16, ce bilan de mi-mandat.

Les engagements de campagne sont tenus.

Je tiens à remercier l'équipe municipale qui m'entoure, pour son travail et son investissement au quotidien.

Animés par la passion, celle qui nous a toujours guidés durant ces 3 années, pour vous, pour le village, nous avons fait face et poursuivons notre tâche avec le même état d'esprit : vous servir avec humilité.

Faire un bilan à mi-mandat, se poser, doit permettre à chacun de mieux comprendre les avancées et les réalisations, et ce, sans augmenter, autant que faire se peut, la pression fiscale communale.

Nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup de travail, (voir projets en page 15 et 16). Mais, soyez assurés que la motivation de l'équipe reste pleine et entière. Les élus ont en commun le même objectif : s'investir au service des Ussoises et des Ussois.

Dans ce contexte de crise, il a été parfois difficile de mener à terme nos projets. Il a fallu que nous soyons combatifs et tenaces. C'est dans cet esprit que le conseil municipal poursuit son action en toute responsabilité pour le développement et la qualité de vie de notre commune.

Continuons de porter fort, chers administrés, nos ambitions pour l'avenir de Us.

Je vous souhaite un bel été empreint de douceur.

Profitez de ce temps pour apprécier la beauté de nos paysages, le réconfort de moments conviviaux, la joie de se retrouver et de partager, le bonheur de découvrir.

*"Rien ne résiste à un acharnement de fourmi." Victor Hugo*



## Extinction des feux

Depuis fin avril, il ne vous aura pas échappé que les lumières s'éteignent dans le village plus tôt qu'auparavant. De 22 heures, cet horaire a ensuite été réajusté et décalé à 22h30, afin que les usagers du dernier train qui arrivent en gare d'Us, puissent regagner leur domicile en toute sécurité.

### Pourquoi le conseil municipal a fait le choix d'éteindre l'éclairage public ?

L'objectif assumé de la municipalité est de promouvoir les économies d'énergie, mais aussi de limiter les nuisances lumineuses, qui impactent la biodiversité, le sommeil et donc la santé des habitants.

Selon le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire, la France compte 11 millions de points lumineux sur tout le territoire.

Hormis le fait que cette pollution lumineuse émet 670 000 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année, et qu'elle pèse en moyenne 23 % de la facture énergétique d'une commune, elle semble également impacter certaines populations d'insectes et de mammifères.

Depuis 1989, 80 % des insectes d'Europe ont disparu, en partie en raison de l'augmentation de la pollution lumineuse.

À Us, les habitants peuvent donc désormais profiter d'un ciel étoilé, période la plus propice à l'observation du ciel nocturne.

Ce choix permet à notre commune d'alléger ses dépenses d'un montant de 3 500 € annuel avec la maintenance.

**boxy**

**C'EST FINI !**

Comme vous l'avez sans doute constaté, la supérette connectée Boxy a fermé ses portes vers la fin du mois de mai et ne fait désormais plus partie du paysage ussois. En effet, la société BOXY a estimé que la fréquentation était insuffisante. Même si le chiffre d'affaires au démarrage était au-dessus de leurs attentes, il n'a pas connu d'augmentation comme prévu. S'ajoute à cela les trois effractions et bris de glace qui ont impacté le résultat de l'épicerie. Boxi a donc fait le choix de déplacer cette offre dans une autre zone.



Depuis presque un mois, **Halt'à Us** a ouvert ses portes.

**Halt'à Us**, qu'est-ce que c'est ?

**Halt'à Us** est ce qu'on appelle un tiers-lieu.

C'est un espace hybride qui se situe entre la maison et le travail.

C'est un endroit convivial où l'on peut venir travailler tout en se sentant chez soi.

C'est un espace de co-construction, de coopération, de rencontre, d'échange et de partage.

C'est un espace multi-activités qui a pour vocation de faire se croiser les publics pour créer des synergies communes.

**Halt'à Us**, c'est un espace chaleureux, idéalement situé dans une gare.

Bien plus qu'un simple espace, c'est un véritable concentré d'énergie et de convivialité dédié aux cyclistes et aux amoureux du Vexin.

Ce lieu innovant propose 6 activités passionnantes pour répondre à toutes vos envies :

- L'atelier de réparation de vélo : un espace entièrement équipé pour prendre soin de votre monture et régler les moindres détails.
- L'espace de coworking : un lieu inspirant où vous pouvez travailler en toute tranquillité.
- L'espace petite restauration : pour faire une pause bien méritée et se désaltérer avec des boissons rafraîchissantes, préparées avec des produits locaux.
- L'espace de vente de produits locaux : pour découvrir les délices du terroir et soutenir les producteurs locaux en faisant vos emplettes dans notre espace dédié.
- L'espace modulable pour vos événements : que ce soit pour une réunion, un workshop, ou une formation, l'espace polyvalent est prêt à accueillir tous vos événements avec style.
- Les excursions à vélo depuis la gare : pour partir à la découverte du Vexin en pédalant directement depuis la gare, grâce à des circuits soigneusement sélectionnés.

Que vous soyez passionné de vélo, travailleur nomade ou simplement en quête de bons produits locaux, **Halt'à Us** est l'endroit idéal pour vivre des expériences uniques et rencontrer des personnes partageant les mêmes passions.

La municipalité est ravie d'accueillir **Halt'à Us** dans notre village !

Pour plus d'informations, connectez-vous sur : <https://www.velofilduvexin.com>

## Belle matinée animée sur le marché samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023

Les élèves de l'école maternelle du village ont profité du marché hebdomadaire du village pour venir présenter à leurs parents ainsi qu'aux habitants, leurs œuvres d'art réalisées au cours de l'année scolaire.

Ces œuvres étaient exposées dans le jardin du presbytère. Ils ont également assuré un petit spectacle en présentant leur parade fleurie, une danse et deux chants chorégraphiés.

Un pot de l'amitié a ensuite été servi, offert par la municipalité, la boulangerie Vauvilliers, les Délices d'Auvergne et les Rôtisseurs 95.

Un moment de partage entre commerçants et villageois comme on les aime.

Merci à vous tous pour votre participation et bravo aux élèves et à leurs enseignantes, sans oublier Catherine et Estelle, et Jeremy leurs ATSEM.



# MUSIQUE FÊTE DE LA



## Fête de la musique à Us : un succès !

Retour en images sur la fête de la musique du 23 juin dernier, organisée par Eric Dupont du Bar Le Voltigeur, en collaboration avec la municipalité.

Pas moins de 350 personnes étaient au rendez-vous. Les artistes ont assuré l'ambiance festive pour une soirée des plus sympathiques, pour petits et grands.

Un grand merci à Éric Dupont et son équipe, aux artistes, et à vous tous qui avaient répondu présents.

Rdv est déjà pris pour l'an prochain.



## CONCERT À L'ÉGLISE organisé par l'Association Les Chantiers de Notre Dame



Dans le cadre de la préservation de l'église Notre-Dame de la Nativité de la ville d'Us, des actions culturelles sont proposées par l'association Les Chantiers de Notre Dame. Les manifestations organisées permettent le rayonnement de ce monument sacré et patrimonial.

Un premier concert a été organisé le dimanche 25 juin à 16h.

Le guitariste Julien Tijeleiro a proposé à travers ce projet artistique, entre les murs de notre église, un concert de guitare, instrument dont le répertoire dit classique, est peu connu du public mais riche par sa diversité de styles.

« L'idée de ce projet est de mettre en valeur les qualités acoustiques et architecturales de cet édifice du XII<sup>e</sup> siècle en adéquation avec les sonorités diverses et variées de l'instrument, qui se veut intimiste de par son caractère et son style classique. Je souhaite créer un moment de partage musical et de découverte des nombreuses qualités que possède mon instrument : la guitare classique. »

Une quarantaine de spectateurs ont pu apprécier la qualité de ce moment musical.

Après le concert, Julien Tijeleiro a partagé un moment convivial avec les spectateurs autour d'un verre de l'amitié.



**Solène Sache,  
sélectionnée pour  
les Mondiaux Handisports  
de Manchester !**

Nous avons été ravis d'apprendre que Solène Sache, Ussoise, est sélectionnée pour ce grand rendez-vous que sont les championnats du Monde Handisports. Solène sera engagée sur sept nages différentes. Son objectif lors des Mondiaux : être sélectionnée pour les Jeux paralympiques de Paris 2024. Nous suivrons de près les exploits de Solène et lui souhaitons de décrocher ce sésame, pour participer à cette compétition grandiose !

## A VOS AGENDAS POUR LA RENTRÉE !

**2 SEPTEMBRE**  
Forum des associations  
et grand marché

**9 SEPTEMBRE**  
Fête du village organisée  
par la municipalité et  
le Comité des fêtes

## KERMESSE DES ÉCOLES

Le samedi 10 juin, élèves, enseignantes et parents des écoles maternelle et élémentaire se sont réunis pour célébrer la fin d'année scolaire autour de la kermesse des écoles.

A cette occasion, le Maire accompagné des élus de la commission scolaire, a procédé à la remise officielle d'un diplôme de fin de cycle aux élèves de CM2.



Les futurs collégiens se sont vus remettre une calculatrice pour les féliciter de leur parcours.

Parents et enfants ont ensuite pu s'essayer à de nombreuses disciplines et activités aux différents stands de la kermesse tenus par les parents et les enseignantes.

Les Rôtisseurs 95 ont généreusement offert la centaine de paëlla commandée par les écoles, afin que l'intégralité des bénéfices de cette vente revienne à la coopérative scolaire.

Un grand merci à Octavio et Olivier, toujours présents et généreux pour nos écoles.

## Feu de la Saint-Jean organisé par le Comité des fêtes le 24 juin dernier



Succès également pour  
le feu de la Saint Jean,  
organisé par le comité des fêtes.

120 repas ont été réservés.  
Ussois et habitants des alentours  
sont venus admirer le magnifique feu.  
Merci à la nouvelle équipe du comité  
des fêtes de déployer toute son énergie  
pour organiser des moments conviviaux  
dans notre village.

## MARCHÉ HEBDOMADAIRE samedi matin, pendant l'été :

- **Boulanger** - pas de coupure, présent tous les samedis
- **Poissons et crustacés** - présents tous les samedis, sauf 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois.
- **Fromage** - présente jusqu'au 15 juillet  
Reprise le 02 septembre
- **Rôtisseurs** - présents jusqu'au 15 juillet  
Reprise le 02 septembre
- **Pâtisseries** - présente jusqu'au 15 juillet  
Reprise le 02 septembre
- **Fruits et légumes** : Magali Joux - présente jusqu'au 29 juillet - Reprise le 02 septembre
- **Apiculteurs** - Reprise le 02 Septembre
- **Vins** - Reprise le 02 Septembre
- **Fleuriste** - Reprise le 02 septembre
- **Rhum** - Reprise mi-septembre
- **Saucissons et terrines** - Reprise en octobre

## FERMETURE SECRETARIAT MAIRIE

samedi 15 juillet  
samedi 22 juillet  
samedi 29 juillet

samedi 5 août  
samedi 12 août  
samedi 19 août

Durant l'été, le secrétariat sera fermé les :

Merci pour votre compréhension.



### La Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Dès 2020, l'équipe municipale avait lancé la réflexion sur la construction d'une Maison de Santé.

Enfin, ces travaux deviendront une réalité. Trois années de travail pour que le projet se concrétise ! Deux années de réflexion pour un bâtiment correspondant à nos attentes et surtout à celles des praticiens, et une troisième année de travail et de négociations musclées avec l'Architecte des Bâtiments de France, une année perdue qui décale le début de travaux et alourdi la facture. Des négociations avec la Préfecture et la Région sont en cours pour l'obtention de subventions complémentaires.

Cette Maison de Santé sera adaptée aux réglementations en vigueur. Le bâtiment sera de plain-pied afin de répondre à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il sera conforme à la Réglementation Thermique RT 2012 plus performante de 20% (tendant vers RE 2020). La démarche environnementale se fera au travers du référentiel HQE.

L'intérêt de regrouper les professionnels de santé sur le territoire, répond en premier lieu à la demande des praticiens, deux généralistes et deux kinésithérapeutes de Us qui ne pouvaient plus continuer à exercer dans des locaux qui ne sont plus aux normes et qui ne leur permettent plus d'accueillir de nouveaux patients arrivant sur notre village.

La réflexion sur un tel projet s'est faite à l'échelle du territoire, c'est-à-dire Us et les communes environnantes.

L'offre de soins de premier recours constitue aujourd'hui un élément majeur d'une politique d'aménagement du territoire cohérente.

Toutes les générations, jeunes familles et nouveaux parents, actifs, retraités, personnes âgées... ont besoin de pouvoir s'adresser à des professionnels de santé de proximité.

Actions de prévention, curatives, ou encore « d'entretien de soi et de bien-être » sont nécessaires et souhaitées par les citoyens qui sont aussi des patients.

Cela signifie qu'à l'heure de réfléchir au choix de leur future commune d'implantation, l'étude et l'analyse de l'offre de soins primaires seront des éléments structurants que les futurs habitants prendront en considération afin d'orienter leurs choix.

La commune et les médecins se sont rapprochés de l'Agence Régionale de Santé, de la Communauté professionnelle territoriale du Vexin, de l'Assurance Maladie et de l'URPS médecins libéraux d'Ile de France, pour accompagner la municipalité et les professionnels de santé, qui portent le Projet de Santé.

On le voit bien, regrouper les professionnels de santé sur son territoire permet de faciliter le recrutement de médecins, les remplacements de médecins et l'installation durable de professions médicales.

La Maison de Santé accueillera nos deux médecins généralistes, ainsi que 2 internes

en médecine, nos deux kinésithérapeutes, infirmière, diététicienne, psychologue, ostéopathe, psychomotriciens, podologue... D'autres spécialités sont attendues.

La nouvelle construction sera implantée sur la parcelle à l'arrière de l'école maternelle. La zone école, terrain de sport et MSP sera entièrement réaménagée.

Le coût de l'opération toutes dépenses confondues (construction du bâtiment, aménagements voirie et parking, frais divers et honoraires) s'élève à 3 053 713 € HT, soit 3 608 836 € TTC.

Nous avons d'ores et déjà obtenu 1 829 162 € de subventions (Etat, Région IDF, Département 95, Agence Régionale de Santé) soit 60% du montant hors taxe des travaux.

Nous sommes en attente de 2 autres subventions pour les recettes.

Nous bénéficierons également d'un FCTVA de 500 810 €.

Le reste à charge pour la commune sera de 1 278 865 €, financé à hauteur de 318 865 € sur nos fonds propres.

Un emprunt de 960 000 € sera contracté, les mensualités de remboursement seront couvertes par les recettes de location.

Le début des travaux est envisagé en octobre 2023, la livraison du bâtiment devrait intervenir en février 2025.



## REALISATION EN COURS



### La Bibliothèque municipale

L'équipe municipale souhaitait développer sa politique culturelle en créant une bibliothèque sur son territoire, afin d'offrir à ses habitants le rayonnement enrichissant apporté par la lecture et l'accès à la culture sous toutes ses formes. Il s'agit de proposer pour tous et dès le plus jeune âge, la possibilité d'avoir accès aux livres. La bibliothèque participera activement à la dynamique culturelle et sociale en direction d'un large public.

Ce lieu sera conçu pour être un véritable espace de lien social, de convivialité, de loisir, mais aussi de culture et de citoyenneté.

L'équipement se voudra structurant et il sera également pensé comme un outil de développement local. C'est un lieu qui devra permettre de promouvoir des initiatives et des artistes. Ce sera aussi un lieu de ressources. Ce sera enfin un lieu fonctionnel et équipé qui permettra le développement de projets variés, notamment numériques.

Pour cela, la commune a réalisé des travaux d'aménagement dans les anciennes classes de l'école maternelle, qui restaient sans affectation, afin de créer une bibliothèque de lecture publique, comprenant deux salles de 60 et 43 m<sup>2</sup>, des sanitaires et un espace de stockage, pour une surface totale de 140 m<sup>2</sup>.

#### Travaux réalisés :

- Réfection d'une rampe extérieure d'accès PMR, pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite,
- Isolation thermique des murs périphériques et des plafonds,
- Création de sanitaires PMR,
- Installation d'une ventilation mécanique contrôlée,
- Rénovation complète des installations électriques et de sécurité incendie,
- Mise en place d'un réseau informatique,
- Pose de revêtements de sols souples,
- Peinture.

Les locaux ont été livrés début mai.

Un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social a été élaboré par les élus. A une époque où la place des bibliothèques au sein des villes et villages est interrogée dans un contexte de mutations importantes des pratiques culturelles, de bouleversement numérique et de contraintes, il était important de formaliser la politique de mise en œuvre du projet.

Ce Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social est stratégique pour faire partager les enjeux de la lecture publique. Il garantit la dynamique des projets portés par la collectivité.

Ce document a été également important pour convaincre l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région IDF, le Département 95, d'aider la commune à maturer le projet et obtenir des financements.

Très tôt, une équipe de bénévoles s'est jointe aux élus pour réfléchir à la création de ce nouvel espace

communal. Je les remercie pour leur investissement dans ce projet.

L'installation du mobilier sera achevée en septembre.

Une convention avec la bibliothèque départementale a été signée pour le prêt du fonds de livres.

Un agent de bibliothèque a été recruté et prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre.

Un appel aux bénévoles a de nouveau été lancé pour épauler la bibliothécaire et permettre le maximum d'amplitude pour les horaires d'ouverture.

L'ouverture de la bibliothèque est programmée pour les vacances de la Toussaint.

Le challenge est de pouvoir choisir et rentrer 2800 documents pour l'ouverture, installer le système informatique et l'espace numérique pour les ados.

**bibliothèque**

L'ouverture de la bibliothèque avance à grand pas. Les locaux sont désormais rénovés et prêts à recevoir le mobilier choisi par l'équipe projet composée des élus et des bénévoles. L'agent de bibliothèque est recruté et arrivera le 1<sup>er</sup> septembre.

L'inauguration de ce nouvel équipement est prévue pour l'automne.

Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles qui ont participé à la réflexion de ce nouvel équipement communal.

Afin d'organiser et d'assurer un service à la hauteur de vos attentes, nous avons besoin de vous !

**Nous recherchons des bénévoles qui pourraient assurer des permanences sur les heures d'ouverture (mercredi et samedi notamment), ou encore aider l'agent de bibliothèque à l'élaboration d'un programme d'animations tout au long de l'année.**

**mairie.us.95@wanadoo.fr**  
**[01 34 66 01 16]**

Si vous êtes passionné(e) par la lecture, ou si vous avez tout simplement envie de vous investir dans ce beau projet, contactez-nous !

Une réunion d'information sera organisée afin de vous expliquer en quoi consisteront les missions de l'équipe de bénévoles.

#### Financement des travaux :

Coût global de l'opération TTC.....	173 972,95 €
Coût global de l'opération HT.....	145 761,21 €
Coût des travaux HT + aléas techniques.....	117 614,75 €
Dépenses éligibles = coût des travaux HT + 15 %.....	135 256,96 €
FCTVA .....	23 910,67 €
Fonds propres commune.....	33 741,29 €
Région Ile de France 30 %.....	40 577,09 €
Conseil Départemental du Val d'Oise 20%.....	27 051,39 €
Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) 36 %.....	48 692,51 €

#### Financement aménagement intérieur matériel et mobilier :

Montant HT .....	34 858,58 €
Montant TTC .....	41 830,30 €
Subvention DRAC-DGD 35 %.....	12 200,50 €
Subvention Région Ile de France 30%.....	10 457,57 €
Subvention Conseil Départemental 15 %.....	5 228,78 €
Reste à la charge de la commune fonds propres .....	13 943,45 €

#### Matériel numérique et informatique

Coût total TTC.....	12 722,72 €
Montant TTC demandé au Conseil départemental.....	10 178,17 €
Représentant un taux de.....	80%
Montant pris en charge par la commune.....	2 544,55 €

La Direction des Affaires Culturelles d'Ile de France accompagnera la commune par une prise en charge financière des dépenses de fonctionnement (fluides, téléphone, ménage, traitement de l'agent de bibliothèque) à hauteur de 80% sur les 3 premières années puis 75% pour les deux années suivantes.

## PROJET



### Réhabilitation cour de l'ancienne école

#### Réhabilitation de la cour bitumée de l'ancienne école en jardin de la bibliothèque

La municipalité souhaite engager une réflexion d'aménagement sur la cour de l'ancienne école maternelle.

L'objectif est de transformer cet espace bitumé en un jardin accessible pour la bibliothèque et la salle de réception de la mairie.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du nouveau parking adjacent et des travaux de réaménagement de l'ancienne école en bibliothèque.

Cette approche englobe à la fois des problématiques environnementales (désimperméabilisation des sols, lutte contre les îlots de chaleur, fleurissement), de cadre de vie (accueil, manifestation ponctuelle) et de mise en valeur de son patrimoine.

Le principe général est de créer une nouvelle identité, plus végétale, en accord avec les usages existants liés à la mairie (espace de réception et de manifestation ponctuelle), à venir avec la nouvelle bibliothèque tout en promouvant une démarche environnementale plus vertueuse vis à vis du traitement des eaux et de la biodiversité.

La composition s'organise en plusieurs secteurs, articulés autour d'un glacis engazonné central.

Dans un vocabulaire d'aménagement commun (par le biais des matériaux et de la palette végétale), chaque secteur répond à une fonction tout en participant à l'image d'un jardin intime, lieu de repos, de lecture mais aussi d'accueil ou pourquoi pas d'exposition.

- A - espace central engazonné (perméable et frais) dont la vacuité met en scène les différents lieux et permet la polyvalence des usages
- B - parvis et circulations associés aux bâtiments de la mairie et de la bibliothèque. Sa qualité doit être en accord avec le cachet de l'architecture tout en permettant la circulation des PMR
- C - prolongement de la bibliothèque sur l'extérieur où lecture et lien social sont favorisés
- D - jardin d'ombre et de feuillage autour du tilleul conservé, lieu idéal pour offrir un espace d'exposition
- E - pré-verdissement pour filtrer ou diminuer l'impact sur un grillage ou le mur des ateliers

Le coût de l'opération est estimé à 125 262,50 € HT soit 150 315,00 € TTC. Nous avons sollicité la Région IDF pour 84 697,50 € et le Département 95 pour 35 290,63 € soit 80% du montant des travaux hors taxes. Le reste à charge de la commune sera de 30 328 €.



## Berges de Viosne



La berge de Viosne rue de l'abreuvoir a été réaménagée avec le Syndicat de la Viosne.

En effet, les trois sapins présents fragilisaient la berge, la commune les a donc abattus.

Le syndicat a renforcé et planté la berge. L'espace a été réaménagé et un gazon a été semé.



Le syndicat de la Viosne a également entrepris de restaurer la berge coté terrain de boules, le long de la voie de chemin de fer. En effet, la renouée du Japon, espèce envahissante, colonise la berge et cela impacte les habitats naturels.



## CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Le terrain multisports a été réceptionné le 5 décembre 2022.

Cet aménagement tant attendu par les jeunes et les ados a remporté un grand succès.

Cette construction a été possible grâce à l'aide de :

- l'Agence Nationale du Sport, qui a subventionné à hauteur de 50 000 €, dans le cadre de son programme « 5000 équipements sportifs de proximité »
- la Région IDF pour 24 857 €.

L'investissement pour cet équipement s'élève à 103 293,60 € HT soit 123 309,60 € TTC.

Reste à charge communal 74 733,40 €

**I N C  
I V I L  
I T É S**

*Reste d'un feu et trou sur le revêtement du nouveau terrain multisport*

## DÉPÔTS SAUVAGES

*Dépôt de déchets verts en juin sur la Chaussée Jules César*

Régulièrement nos chemins communaux servent de déchèterie. Sur l'année 2022, la facture s'est élevée à pratiquement 10 000€, pris en charge par la Communauté de Communes Vexin Centre et notre commune.

Si vous voyez des véhicules suspects, n'hésitez pas à relever les immatriculations et à appeler la gendarmerie.



*Trace de pneu de dérapage de 2 roues sur terrain multisport*



*Aux abords du terrain multisport, spectacle désolant similaire chaque matin...*

## RÉGLEMENTATION

### Animaux et propreté

Il est interdit de laisser divaguer les animaux dans les rues, les places et les espaces publics.

Les chiens doivent être tenus en laisse, et leurs fonctions naturelles doivent s'accomplir dans les caniveaux, en dehors des passages piétons. Cela est valable également sur les chemins communaux et les espaces verts !

Des poubelles et distributeurs de sacs pour les déjections canines sont à disposition à plusieurs endroits dans le village.

L'article L 211-14 du code rural prévoit que la détention de chiens dangereux est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire.

La délivrance de ce permis nécessite la production de certaines pièces mais aussi une évaluation comportementale du chien lorsqu'il a entre 8 et 12 mois.

Si le chien classé dangereux n'a pas atteint l'âge de cette évaluation, le maire délivre au propriétaire ou au détenteur du chien, un permis provisoire de détention.

Un décret du 4 septembre 2008 précise le contenu de ce permis provisoire. Le permis provisoire est délivré par un arrêté du maire de la commune où réside le propriétaire ou le détenteur de l'animal.

Les propriétaires ou les détenteurs de chiens de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>e</sup> catégorie doivent obtenir le permis de détention dans un délai de 18 mois à compter de la publication du décret en Conseil d'Etat et, au plus tard, le 31 décembre 2009 (art. 17 de la loi du 20 juin 2008).



### Augmentation du tarif cantine et périscolaire

Après plusieurs années de stabilité eu égard à l'inflation (augmentation du prix du repas de la part de notre prestataire) et à l'augmentation des charges (fluides, salaires), le conseil municipal a voté, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, l'augmentation du tarif du restaurant scolaire, des accueils périscolaires et du centre de loisirs.

Les recettes concernant le périscolaire et le centre de loisirs ont également accusé des baisses, et l'avenir n'augure pas une amélioration.

Les subventions de la CAF et de la Communauté de Communes continueront à elles aussi à baisser dans les années à venir.

Nous essayons au maximum de trouver un point d'équilibre entre les recettes et les dépenses de nos différents accueils périscolaires, mais l'exercice devient de plus en plus périlleux.

Pour les familles les plus fragiles, nous rappelons que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut aider, sous condition, les familles qui en feront la demande.

### Urbanisme

Les renseignements utiles et les formulaires pour tous vos travaux et projets d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis modifiant, déclaration d'ouverture de chantier, déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux...) sont accessibles sur le site du Service Public, rubrique logement.

Trouver également votre parcelle cadastrale sur [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr).

Le PLU de la commune est disponible sur le site internet de la commune.

Dans la commune d'Us, les servitudes existantes sont les suivantes :

- Parc Naturel Régional du Vexin français,
- Église Notre-Dame (Us),
- Château et parc de Dampont.

Ceci implique la consultation d'autres services pour avis, et notamment celui de l'Architecte des Bâtiments de France, ce qui modifie le délai d'instruction comme précisé dans les formulaires.

**Rappel : Tous travaux modifiant l'aspect extérieur des façades et clôtures doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux.**

### Bruits de jardinage - tapage



Les occupants des locaux d'habitations ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage de soit pas gêné par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de diffusion sonore, de télévision, d'instruments et appareils de musique, appareils électroménagers, appareils de climatisation ainsi que ceux résultants du port de chaussures bruyantes, de la pratique d'activités et de jeux non adaptés à ces locaux. Les bruits émis à l'intérieur des propriétés audibles de l'extérieur et portant atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur intensité ou leur caractère répétitif sont interdits.

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses ou des scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés

Les travaux réalisés par les entreprises chez des particuliers doivent être impérativement interrompus :

- Avant 7h et après 20h du lundi au vendredi
- Avant 8h et après 19h le samedi
- Les dimanches et les jours fériés

Sauf en cas d'intervention urgente ou nécessaire dûment justifiée auprès du Maire.

### Brûlage des déchets

Ainsi que le prévoit l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, **le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet est interdit.**

### Construction / démolition

Tout dépôt de sable, gravats, matériaux, etc, ainsi que d'une benne à gravats doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en Mairie.

Il doit être établi une demande de permis de construire pour toute construction neuve, extension de plus de 20 m<sup>2</sup>, surélévation, changement d'affectation de locaux, création de niveaux supplémentaires, installation de locaux dépourvus de fondations.

Pour les clôtures et tous autres travaux exemptés du permis de construire, il doit être établi une demande de travaux (modifications et ravalement de façade et extension de faible importance).

Pour toute démolition il doit être établi une demande de permis de démolir.

## Compte administratif 2022

### Section de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent entre autre la consommation des fluides ; les achats de fournitures et de matières premières pour le fonctionnement des services ; l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts ; la maintenance du matériel et des équipements ; les subventions versées aux associations ; les salaires ; les remboursements des intérêts d'emprunt.

Dépenses de fonctionnement ..... 1 073 751,62 €

Les recettes de fonctionnement enregistrent les sommes perçues par la commune au titre des prestations fournies, comme la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs ; ainsi que les impôts locaux et les dotations versées par l'Etat et divers organismes.

Recettes de fonctionnement ..... 1 180 053,03 €

Excédent de l'exercice ..... 106 301,41 €

Excédent reporté de l'année antérieure ..... 1 065 529,00 €

Excédent de fonctionnement ..... 1 171 830,41 €

### Section d'Investissement

**Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 926 979,33 €.**

Libellé	Montant
Immobilisations incorporelles	120 000,00 €
Subventions d'équipement versées	102 371,06 €
Immobilisations corporelles	679 052,16 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>901 423,22 €</b>
Remboursement du capital de la dette	25 556,11 €
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>25 556,11 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>926 979,33 €</b>

**Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 363 859,97 €.**

Libellé	Montant
Subventions d'investissement	490 733,61 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>490 733,61 €</b>
Dotation, fonds divers et réserves	66 210,61 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	500 000,00 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 056 944,00 €</b>

Le conseil municipal constate et approuve les résultats de l'année 2022 du budget principal :

### Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 1 171 830.41 euros. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent :

Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat 2021 reporté	Résultat cumulé à affecter
+ 106 301,41 €	+ 1 065 529,00 €	1 171 830,41 €

### Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de 378 234.10 euros pour 2022. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé à l'excédent de financement de 2021 reporté.

Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Excédent de financement 2021 reporté	Résultat Cumulé dépenses	Reste à réalisé	Solde
+129 984,89 €	248 269,21 €	378 234,10 €	256 050,00 €	+ 122 184,10 €

## Budget Primitif 2023

### I. Le contexte de l'élaboration du budget primitif 2023

#### A. Les grands enseignements de l'année 2022

Une augmentation structurelle des dépenses liées au contexte économique et aux évolutions en matière de dépenses de personnel.

Le contexte économique actuel, lié à la crise sanitaire puis à la crise mondiale ayant pour point de démarrage la guerre en Ukraine en février, a commencé à peser sur les dépenses de la collectivité en 2022.

La hausse continue de l'inflation tout au long de l'année 2022 a ainsi impacté tous les secteurs de la collectivité, que ce soit en matière de fluides, de fournitures ou de travaux. L'inflation, stabilisée en novembre 2022 à 6,2 %, va continuer à alourdir le budget communal en 2023.

Par ailleurs, l'année 2022 a connu une importante progression des dépenses de personnel du fait de plusieurs facteurs endogènes et exogènes.

Ainsi, les augmentations salariales réglementaires sont venues impacter fortement l'année :

- le SMIC a été réévalué à trois reprises en 2022 : en janvier de 0,99%, en mai de 2,65% et en août de 2,01%, et a été de nouveau réévalué de 1,81% au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- la création d'un poste supplémentaire en catégorie C pour pallier au prochain départ à la retraite d'un agent en catégorie B.

L'ensemble de ces facteurs ont influé à la hausse sur le budget dédié aux dépenses de personnel, au prorata de leur date d'entrée en vigueur, et vont peser sur le budget de la collectivité en année pleine à compter de 2023.

Dans ce contexte, la stratégie budgétaire de la commune passe par une maîtrise obligatoire des dépenses de fonctionnement, notamment compte tenu de l'augmentation conjoncturelle des charges, due à l'inflation et aux modifications nécessaires touchant le traitement des fonctionnaires.

De même, la poursuite du programme pluriannuel d'investissements nécessitera de dégager suffisamment d'épargne pour poursuivre l'autofinancement des projets assuré depuis déjà plus de 3 ans, et mobiliser de nouveaux emprunts pour porter les ambitions municipales.

C'est pourquoi le budget de fonctionnement a fait l'objet d'un cadrage adressé à chaque commission de la collectivité, et demande aux services une baisse substantielle par rapport au budget primitif 2022.

L'année 2022 a été une année de forts investissements pour la commune de Us, le budget ouvert pour cela était d'un peu plus de 920 000€.

Les études et marchés de maîtrise d'œuvre pour les projets d'investissement d'envergure à venir sur le territoire de la commune ont été lancés concernant l'opération de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et la bibliothèque.

En 2023, la collectivité devrait poursuivre la mise en œuvre de sa politique d'investissement importante, avec le lancement de la construction de la MSP, l'ouverture de la bibliothèque, l'enfouissement des réseaux aériens, la voirie et la rénovation des bâtiments communaux. La commune s'attachera à renforcer la qualité énergétique de ses bâtiments. Les projets de la commune continueront en effet de s'inscrire dans le cadre de valeurs essentielles à la municipalité, en concentrant les investissements sur des opérations de rénovation durable des équipements publics, en poursuivant un objectif fort de sobriété des bâtiments neufs et en favorisant des politiques publiques portées sur la transition écologique et énergétique. Les investissements nécessaires permettront in fine de réduire les charges de fonctionnement pesant sur les fluides.

Une poursuite du désendettement offrant des marges de manœuvre pour les investissements futurs.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2022, dans la continuité de la politique de désendettement menée par la municipalité depuis 2017. Ce choix a été rendu possible depuis de nombreuses années par la réintégration d'excédents constatés chaque année au compte administratif, qui ont permis à la commune d'assurer le financement de ses investissements sans recourir à l'emprunt.

L'encours de dette est ainsi peu élevé au 1<sup>er</sup> janvier 2023, représentant 423 633€ soit 313 € par habitant.

Ainsi, si la collectivité devait désormais recourir à l'emprunt pour financer son programme d'investissement, cet endettement faible lui permettrait d'avoir de réelles marges de manœuvre en la matière, pour se positionner favorablement vis-à-vis des établissements bancaires, pour autant que sa capacité d'autofinancement puisse à minima couvrir le coût de la dette.

De bons ratios financiers qui tendent à se dégrader

La commune de Us a maintenu depuis plusieurs années un effort conséquent d'économie en section de fonctionnement, malgré de fortes hausses exogènes. En effet, malgré les augmentations subies sur les frais de personnel, la commune affiche un niveau de dépenses sur ce poste qui se maintient à un quart du budget de dépenses de fonctionnement.

Cependant, l'année 2022 marquera une rupture puisque l'épargne brute est à son plus bas niveau depuis 2019. Cette baisse de l'épargne est notamment due à l'atonie des recettes de fonctionnement de la commune ; en effet, malgré une évolution particulièrement contenue sur une longue période des dépenses de gestion, les recettes de fonctionnement n'évoluent quasiment pas.

Ainsi, la Dotation Globale de Fonctionnement stagne de 2022 à 2023.

De 204 000 € en 2012 pour arriver à 177 999 € en 2023, les produits n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire, et la fiscalité évolue très peu, malgré la revalorisation forfaitaire des bases.

Deux axes sont donc proposés dans ce budget primitif pour dynamiser la section de fonctionnement et améliorer les ratios de la commune de façon durable.

## FINANCES

### B. Un effort continu sur les dépenses de gestion des services

Pour parvenir à maintenir le niveau et la qualité du service public rendu aux ussois dans le contexte contraint lié à l'inflation, outre la voie fiscale, un travail important sur les dépenses de gestion et les recettes liées aux prestations de service, a été mené dans le cadre du budget primitif 2023.

Concernant les dépenses de gestion, les commissions ont dû construire leurs budgets avec une contrainte de baisse des dépenses par rapport au budget primitif 2022.

Ce cadrage s'est appliqué à l'ensemble des dépenses, hors dépenses sociales et contraintes externes en hausse, influant sur différents postes (augmentation des fluides, des dépenses alimentaires, des matières premières...).

Concernant les recettes, les commissions ont été amenées à réfléchir largement aux possibilités d'évolution tarifaire. Le produit des services représente en effet 10%, soit une faible part des recettes de la commune.

Un travail d'étude et de simulations a été initié pour proposer des hausses de tarifs dans différents secteurs, tels que les prestations enfance (cantine, périscolaire et ALSH).

Cependant, compte tenu de la hausse significative et subie de nos dépenses de fonctionnement, le cadrage imposé aux différentes commissions ne permettra pas de dégager une épargne suffisante pour la réalisation du budget 2023. L'année 2023 est particulière, mais les projections sur l'année 2024 laissent entrevoir une situation qui tendra à revenir à la normale et qui permettra de maintenir durablement de bons ratios financiers, et de continuer à financer des projets d'investissement, que ce soit par la voie de l'autofinancement ou celle de l'emprunt.

### C. Des évolutions fiscales nécessaires liées à la suppression de la taxe d'habitation et à la diminution globale des dotations de l'Etat

Le gouvernement poursuit l'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation (TH), qui devient effective pour l'ensemble des contribuables à compter de 2023.

Cette suppression de la TH sur les résidences principales doit être «compensée » à l'euro près » par la mise en place d'un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur (1,056911 pour la commune), appliqué au produit de la taxe foncière communale après réforme. La commune bénéficie donc toujours d'un certain dynamisme des bases à travers ce coefficient correcteur, mais seulement des bases du foncier, évolution qui est bien moindre que celle des bases de TH (notamment du fait des exonérations). Ainsi entre 2021 et 2022, l'application du Coefficient correcteur a permis d'augmenter le produit fiscal de 39 679 €, par la seule revalorisation automatique des bases.

Cependant, si la réforme est neutre sur le plan des ressources pour la commune au moment de la réforme, la fiscalité communale n'est désormais plus concentrée que sur deux taxes :

- En 2023, plus aucun locataire ne paiera de taxe locale ;
- Seuls les propriétaires de la commune acquittent des taxes locales via les deux taxes foncières et éventuellement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

De plus, la commune de Us dispose aujourd'hui d'un taux de foncier bâti et non bâti, inférieur aux taux moyens et taux plafonds des communes au niveau national.

	US	Taux Moyens	Taux Plafonds
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,17%	32,72%	94,30%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36,19%	50,14%	125,35%

Les seules marges de manœuvre restant à la commune sur la fiscalité concernent donc la taxe foncière. Compte tenu d'une hausse significative et subie de nos dépenses de fonctionnement, le cadrage fort imposé aux services sur leurs charges de gestion, ne permettra pas de dégager une épargne suffisante pour maintenir durablement de bons ratios financiers.

Mais le conseil municipal a fait le choix pour cette année de ne pas augmenter les taux, eu égard aux augmentations des valeurs locatives estimée à 6 %, de la Taxe sur les ordures ménagères de la Communauté de Communes, et de l'augmentation des tarifs des services à l'enfance.

Par ailleurs, la principale dotation de l'Etat dont bénéficie Us, la DGF, devrait être stable pour les trois prochaines années.

En parallèle, le montant de la péréquation horizontale à laquelle la commune est appelée à abonder est stable elle aussi.

# FINANCES

## Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2023
Charges à caractère général	1 073 291,00
Charges de personnel	556 282,00
Atténuation de produits	81 260,00
Autres charges gestions Courantes	134 816,00
Charges financières	6 446,00
Charges exceptionnelles	500,00
Dotations provisions semi-budgétaire	1 000,00
Virement section investissement	356 654,88
Opération ordre	6 825,00
Total	2 217 074,88

Recettes Réelles de fonctionnement	BP 2023
Atténuation de charges	4 091,00
Produits des services	119 670,00
Impôts et taxes	808 248,00
Dotations, subventions	177 999,00
Autres produits de gestion	35 235,00
Produits exceptionnels	501,47
Total	1 145 744,47

## Section d'Investissement

### Les recettes d'investissement

Libellé	Montant
Dotations, fonds divers et réserves	101 000,00 €
Subventions d'investissement	529 225,82 €
Produits de cessions immobilières	4000,00 €
Affectation du résultat	100 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	356 654,88 €
Opérations d'ordre	6 825,00 €
Solde d'exécution positif reporté	378 234,10 €
Total	1 475 939,80 €

### Les dépenses d'investissement

Libellé	Montant
Autres immobilisations financières	1 781,00 €
Emprunts et dettes assimilés	24 510,00 €
Immobilisations incorporelles	550,00 €
Immobilisations incorporelles	1 410 584,80 €
Subventions d'équipement versées	38 514,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	1 475 939,80 €

### Le produit fiscal augmente par l'effet de la hausse de la base d'imposition

Libellé	Taux	Base d'imposition	Produit 2023	Référence 2022	Variation valeur
Taxe foncière bâti	29,17	1 799 000,00	524 768,00	489 473,00	35,295,00
Taxe foncière non bâti	36,19	54 200,00	19 615,00	19 868,00	253,00
TH (res. secondaire...)	14,72	68 217,00	10 042,00	9 322,00	720,00
Allocation compensatrice TH				27 049,00	27 049,00
Contribution FNGIR				55 260,00	55 260,00
Versement cef, correcteur				28 719,00	28 719,00
Ressources fiscales Hrs tx votés			4 425,00		
<b>Total</b>			<b>558 850,00</b>	<b>519 171,00</b>	<b>36 679,00</b>

### Equilibre du budget primitif 2023

Afin d'équilibrer le budget primitif 2023, malgré des choix budgétaires pour réduire les dépenses de fonctionnement : baisse des subventions aux associations, baisse du budget fêtes et cérémonies, réduction des dépenses sur les activités périscolaires, il a été de provisionner les sommes nécessaires aux dépenses :

- Assurances dommages ouvrages pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour 66 000 € ;
- Augmentation des charges de personnel en prévision :
  - de la création d'un poste de bibliothécaire. Le remboursement partiel de ce poste n'a pas été inscrit en recette ;
  - Doublon temporaire sur un emploi en vue d'une passation de fonction sur 2023 ;
  - Mise en place du nouveau régime indemnitaire
- Augmentation des coûts de l'énergie
- Inflation des coûts d'entretien des bâtiments et terrains communaux, et de la voirie...

Cette année, il a été nécessaire de prélever une somme de 208 351 € sur nos excédents de l'année 2022, qui s'élevaient à 1 171 830,41€.

Le budget primitif est un acte prévisionnel qui permet d'autoriser les dépenses, et percevoir les recettes.

Cette année encore, l'objectif est de maîtriser et contrôler les dépenses de fonctionnement afin d'équilibrer dépenses et recettes réelles de l'exercice, pour éviter que l'excédent ne serve à compenser le besoin de financement de cette section, et ce, malgré les projections qui prévoient que le taux d'inflation ne devrait connaître un ralentissement voire une diminution qu'à compter de la fin d'année 2024. Nous devons dégager de l'excédent, afin que notre autofinancement nous permette de réaliser nos projets d'investissement.

En ce qui concerne la section d'investissement, malgré la lourde charge administrative que représentent les demandes de subvention, la collectivité s'attache à solliciter tous les partenaires financiers (Etat, Drac IDF, Région, Département, PNRVF) pour obtenir un taux maximum.

Cependant, la commune doit régler les travaux, et les subventions sont versées paracompte, et le solde doit être perçu à l'achèvement. La trésorerie de notre collectivité permet de supporter ce mode de fonctionnement.

La gestion du budget communal 2023 sera assurée avec responsabilité, et contrôlée rigoureusement.

## BILAN À MI-MANDAT

### Bilan de mi-mandat et perspectives

Projets concrétisés, en cours, en attente...il est de mon devoir de communiquer aux ussoises et ussois les actions mises en œuvre à leur service.

Il est aussi légitime de présenter ce pour quoi nous avons été élus, à savoir la mise en œuvre concrète de nos engagements sur l'ensemble des domaines couvrant notre champ de compétences : travaux et préservation de notre patrimoine, protection de notre environnement, éducation et jeunesse, sécurité et solidarité, culture et vie associative.

Malgré la période de crise sanitaire qui a impacté nos actions – à l'instar de l'ensemble des communes du territoire français – différentes réalisations au service de l'intérêt général ont pu voir le jour.

Au-delà de la gestion budgétaire qui se veut rigoureuse, du temps et de l'énergie consacrés pour voir naître des projets, et de l'investissement des élus, dossiers après dossiers, l'action publique porte en elle un idéal : favoriser le vivre ensemble, garantir la qualité de vie sur notre village, faire en sorte que nos enfants grandissent dans un environnement sain et préservé, qui fait la fierté de notre territoire.

#### Finances

Une augmentation structurelle des dépenses liées au contexte économique et aux évolutions en matière de dépenses de personnel.

Le contexte économique actuel, lié à la crise sanitaire puis à la crise mondiale ayant pour point de démarrage la guerre en Ukraine en février, a commencé à peser sur les dépenses de la collectivité en 2022.

La hausse continue de l'inflation tout au long de l'année 2022 a ainsi impacté tous les secteurs de la collectivité, que ce soit en matière de fluides, de fournitures ou de travaux. L'inflation, stabilisée en novembre 2022 à 6,2 %, va continuer à alourdir le budget communal en 2023.

Dans ce contexte, la stratégie budgétaire de la commune passe par une maîtrise obligatoire des dépenses de fonctionnement, notamment compte tenu de l'augmentation conjoncturelle des charges, due à l'inflation et aux modifications nécessaires touchant le traitement des fonctionnaires.

## BILAN À MI-MANDAT

De même, la poursuite du programme pluriannuel d'investissements nécessitera de dégager suffisamment d'épargne pour poursuivre l'autofinancement des projets assurés depuis déjà plus de 3 ans, et mobiliser de nouveaux emprunts pour porter les ambitions municipales.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2020, dans la continuité de la politique de désendettement menée par la municipalité depuis 2017. Ce choix a été rendu possible depuis de nombreuses années par la réintégration d'excédents constatés chaque année au compte administratif, qui ont permis à la commune d'assurer le financement de ses investissements sans recourir à l'emprunt.

L'encours de dette est ainsi peu élevé au 1<sup>er</sup> janvier 2023, représentant 423 633 € soit 313 € par habitant.

Ainsi, si la collectivité devait désormais recourir à l'emprunt pour financer son programme d'investissement, cet endettement faible lui permettrait d'avoir de réelles marges de manœuvre en la matière, pour se positionner favorablement vis-à-vis des établissements bancaires, pour autant que sa capacité d'autofinancement puisse à minima couvrir le coût de la dette.

Projets réalisés 2020-2023	Projets 2023-2026
<b>Défendre et valoriser le patrimoine naturel et architectural</b>	
Plantation de haies sur chemins et terrains communaux	
Engazonnement et gestion raisonnée du cimetière Rénovation du mur d'enceinte et du porche	
Rénovation sacristie par des bénévoles	
Rénovation de l'appartement communal mairie	
Création de la salle d'archive de la mairie et aménagement de l'entrée pour un meilleur accueil du public	
Contrat de maintenance annuel d'entretien sur toitures des bâtiments communaux	
	Achat de terrain afin de les protéger, achat d'immobilier locatif
<b>Cadre de vie</b>	
Enfouissent des réseaux aériens rue de Dampont tranche 1	Enfouissent des réseaux aériens rue de Dampont tranche 1 Programme pluriannuel : 1 - 2025 Rue de la Chaussée Jules César (634 m) 2 - 2026 Résidence François Caillée et petite rue de Dampont (212 m) 3 - 2027 Chemin du Château d'eau (300 m) 4 - 2028 Rue Jean Jaurès et rue du fort (concerne réseau téléphonique uniquement) 5 - 2029 Rue de la Villeneuve St Martin (390 m) 6 - 2030 Rue des Communes (255 m) 7 - 2031 Rue de la Gare et Ruelle des Boules 8 - 2032 Rue Léon de Kersaint 9 - 2033 Rue Henri IV
	Rénovation du foyer rural
	Travaux d'économie d'énergie sur école élémentaire : isolation toiture et réseaux de chauffage. Remplacement des éclairages obsolète par du led
Construction du parking centre bourg	
Rénovation éclairage public allée de Tilleuls et Champmorin	
Installation mobiliers urbains (poubelles, bancs...)	Rénovation de la signalétique communale
Rénovation des terrains et éclairage des cours de tennis	
Installation d'une boîte à livres à la gare	

# BILAN À MI-MANDAT

Projets réalisés 2020-2023	Projets 2023-2026
<b>Assurer l'aménagement des espaces urbains préserver notre environnement et notre bien être</b>	
Rénovation du Centre Bourg (Henri Clément et Place de l'église et Jean Jaurès)	
Approbation du PLU	
Construction du terrain multisports	
Montage du dossier et recherche de financement pour construction d'une MSP	Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire
Aménagement du trottoir entre les closeaux et le vieux moulin	
<b>Faire vivre et évoluer le village</b>	
Dossier Aménagement paysager et construction d'un parking sur la zone école terrain de sport et MSP	Réalisation du nouvel aménagement
Achat du fonds de commerce et rénovation des façades commerciales	
Création de la bibliothèque municipale	Aménagement d'un jardin bibliothèque/mairie
Travail sur l'aménagement du site de la ferme d'amour. Signature de la promesse de vente le 5 juillet 2023	Choix du projet en concertation conforme à l'OAP, en concertation avec les ussois.
	Signer une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire avec 3 objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les conditions de vie des habitants</li> <li>- Proposer une nouvelle offre de logements permettant la mixité répondant ainsi à la volonté municipale de ne pas étendre le tissu urbain</li> <li>- Conforter le commerce existant et favoriser l'arrivée de nouveaux commerçants</li> </ul>
<b>Entretenir les échanges, le dialogue et une ambiance conviviale au sein du village</b>	
Programmation de manifestations festives en lien avec les associations du village	
Création d'un marché le samedi matin et animations	
Création d'un annuaire des entreprises du village	
Création du groupe de bénévoles bibliothèque	Fidéliser et impliquer de nouveaux bénévoles
Communication renforcée via notre site internet, Facebook, Instagram et Panneau Pocket	